Commune d'Igoville .com

Numéro Spécial Couvre feu et Campagne de vaccination

Gestes barrières recommandés par les autorités sanitaires contre la Covid-19

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire
- Éviter de se toucher le visage
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Pour se protéger et protéger les autres

Prenez soin de vous et de vos proches.

Pour rappel, pour toute information sur la Covid-19 ou la vaccination vous pouvez contacter le 0800 130 000.

Le Couvre-Feu

Couvre-feu est avancé à 18h00

Le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un couvre-feu national.
À partir du samedi 16 janvier, entre 18 h et 6 h et pour une durée de 15 jours minimum :
il n'est plus possible de se déplacer sauf pour des motifs valables justifiés par une attestation disponible sur le site du gouvernement ou sur l'application #TousAntiCovid.

Que faire si je suis obligé de me déplacer ?

Des dérogations sont prévues sur présentation d'une attestation pour les motifs suivants :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation
- Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ; pour convocation judiciaire ou administrative
- Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative ;
- Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général ;
- Déplacements liés à des transits pour des déplacements de longues distances ;
- Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

Impacts pour la communes

☞ **Horaires de la mairie**

Les horaires de la mairie restent inchangés, excepté le lundi où la fermeture de l'accueil du public, est avancée à 17H30 : **LUNDI 9H00 à 11H00 - 15H00 à 17H30**

☞ **Ecole (maternelle et primaire)**

L'avancée du couvre-feu ne remettra pas en cause les horaires de la garderie après 18h.
Attention, à partir de 18h00, pensez à vous munir d'une attestation, si vous venez chercher votre enfant à l'école.

Pour la restauration scolaire , le même protocole strict continue a être assuré, mis en place depuis septembre à Igoville. Les enfants déjeunent, comme ils en ont l'habitude ; tous les jours à la même table, avec les élèves de leur classe.

Les activités sportives pour les enfants sont autorisées à l'extérieur et sont interdites en salle.

☞ **Collège et Lycée**

Les écoles, les collèges et les lycées demeureront ouverts avec des protocoles sanitaires renforcés.

Chaque lycée met en place un plan de continuité pédagogique garantissant au moins 50 % d'enseignement en présentiel pour chaque élève. Chaque élève sera présent en cours au moins la moitié du temps scolaire.

Si votre enfant termine ses cours après 18 heures, il pourra rentrer seul après l'école. Il devra présenter une attestation dérogatoire de déplacement signée par ses parents. Par ailleurs, la seule production d'une pièce d'identité et du cahier de correspondance suffit pour justifier d'une autorisation de déplacement au-delà de l'horaire du couvre-feu, précise le gouvernement

☞ **Associations**

Toutes les activités des associations restent suspendus.
Pour la pratique du foot pour les enfants, vous pouvez vous rapprocher des dirigeants de la FCI

☞ **Médiathèque**

Les horaires d'ouverture au public sont modifiés : L'heure de fermeture est avancée d'une demi-heure.

🕓 **LUNDI & MERCREDI : 15H00 à 17H30**

☞ **Les commerces**

Tous les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 18h00.
Certains commerces ont déjà communiqué leurs nouveaux horaires.

- **Le fleuriste la Serre** :

la boutique change ses horaires d'ouverture : Désormais, du mardi au samedi : 9h30-17h30 sans interruption / Dimanche : 9h30-13h00

- **Super U d'Igoville** : Dès samedi 16 janvier le magasin sera ouvert de 9h à 18h

Le service drive est ouvert de 8h à 18h

- **Boulangerie Crochemore**

Lundi : Fermé / Du mardi au Samedi : de 6h00 à 17h45 / Dimanche : de 06:00–13:30

IMPORTANT :

- **Pharmacie Centrale d'Igoville**

Les horaires de la pharmacie ne changent pas :
Du Lundi au Samedi : De 8h00 à 20h00 (Pensez à vous munir de votre attestation après 18h00)
Fermé le Dimanche.

Une attention particulière pour les plus fragiles

La Mairie apporte une attention toute particulière aux personnes les plus fragiles et isolées.

La Mairie reste mobilisée pour apporter un soutien à ceux qui en ont le plus besoin. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à appeler la mairie 📞 **02.35.23.01.94**

☞ **Campagne vaccinale**

Brigitte LE MAIRE adjointe au CCAS va contacter les personnes de plus de 75 ans, pour s'assurer qu'ils ont connaissance des modalités, mises en place dans le cadre de la campagne de vaccination.

☞ **Le service du Mini-Bus pour les séniors est maintenu**

Une fois par semaine : Le mardi horaire de départ : **9h00**
Horaire de retour : **10h30**
Merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie 📞**02 35 23 01 94**

La vaccination

Quels publics éligibles à la vaccination dans la période ?

La stratégie vaccinale de la Haute autorité de santé identifie ainsi des phases de vaccination, selon les types de publics :

La phase 1 de la campagne

À ce jour la vaccination est ouverte aux publics suivants :

- Les **personnes âgées résidant en établissements** (par exemple Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes),
- Les **professionnels y exerçant et présentant un risque élevé** (âge supérieur à 65 ans, pathologies)
- Tous **les professionnels de santé**, y compris libéraux, **les pompiers** et **les aides-à-domicile** intervenant auprès des personne de ville et d'hôpitaux vulnérables de **plus de 50 ans et/ou atteints de comorbidités***
- Les **personnes âgées de plus de 75 ans** peuvent se faire vacciner dès le 18 janvier.
- Les personnes ayant **une pathologie qui les expose** à un très haut risque face à la Covid-19 pourront se faire vacciner dès le 18 janvier. Elles doivent **disposer d'une ordonnance médicale** pour se faire vacciner prioritairement. Il s'agit de personnes :

- atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- transplantées d'organes solides ;
- transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- atteintes de poly-pathologies chroniques, avec au moins deux insuffisances d'organes ;
- atteintes de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé)
- atteintes de trisomie 21.

***La liste des comorbidités est la suivante** :*
- L'obésité (IMC>30), particulièrement chez les plus jeunes ;
- La BPCO et l'insuffisance respiratoire ;
- L'hypertension artérielle compliquée ;
- L'insuffisance cardiaque ;
- Le diabète (de type 1 et de type 2) ;
- L'insuffisance rénale chronique ;
- Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ;
- Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
- La trisomie 21.

☞ **Cas particuliers :**

- les personnes ayant contracté la COVID-19 doivent attendre 3 mois après le test positif pour prendre rendez-vous auprès d'un centre de vaccination.
- les personnes qui ont été cas contact doivent attendre 14 jours avant de prendre rendez-vous.

🔶 Où se faire vacciner à proximité d'Igoville ?

⚠ (La prise de rendez-vous est obligatoire)

Vaccin COVID-19 SE VACCINER, SE PROTÉGER

Maison des sports et associations de Louviers
Av du Maréchal Leclerc 27400 LOUVIERS

Réserver sur internet
via Doctolib.fr

Ou par téléphone
- 02 79 46 11 56 de 8h à 18h
- Ou au 0 800 009 110 de 6h à 22h 7j/7

La Maison des sports et des associations ouvre ses portes du lundi au samedi, à partir du 19 janvier, de **8h à 12h et de 14h à 19h.** (*la vaccination est un motif dérogatoire pour circuler après 18h00*).

La Ville de Louviers bénéficiera d'un deuxième centre de vaccination. Il se situera à l'hôpital, à partir du 25 janvier. Mêmes critères qu'à la Maison des sports et des associations : il s'adresse en priorité aux personnes de plus de 75 ans ou à risque. La prise de rendez-vous se fera également via le site Doctolib.